



26.06.2013

# DÉBAT SUR LA LIBERTÉ DE CRÉATION, MERCREDI 26 JUIN, À L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Table-ronde sur la liberté de création, le mercredi 26 juin, à l'École nationale des Beaux-arts, débat organisé par l'Observatoire de la liberté de création et le Jeu de Paume.

En réaction à la polémique suscitée par l'exposition "Foyer Fantôme" d'Ahlam Shibli au Jeu de Paume, cette table ronde se propose d'aborder les thèmes de la liberté de représentation artistique confrontée au réel, de la responsabilité de l'institution qui expose des œuvres sources de polémique, de la liberté du spectateur d'accéder librement aux œuvres (article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme), et enfin de l'enjeu démocratique de la liberté d'expression dans toutes ses composantes.

Après une présentation de Marta Gili, directrice du Jeu de Paume, et d'Agnès Tricoire, avocat, déléguée de l'Observatoire de la liberté de création, le débat sera modéré par Christophe Domino, critique d'art.

Les intervenants seront notamment :

- François Cheval, directeur du musée Nicéphore Niépce
- Jean-François Chevrier, historien et critique d'art, enseignant à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris
- Valérie Jouve, artiste
- Jacinto Lageira, professeur d'esthétique à Paris I et critique d'art
- Marie-José Mondzain, philosophe, spécialiste de l'art et des images
- Michel Tubiana, avocat, ancien président de la Ligue des droits de l'Homme, président du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme

> L'Observatoire de la liberté de création a été créé par la Ligue des droits de l'Homme en 2002. Ce sont aujourd'hui quatorze organisations (ACID, AICA, ARP, CIPAC, FRAAP, 25 images, Fédération des salons et fêtes du livre de jeunesse, Ligue de l'enseignement, SFA, SGDL, SNAP-CGT, SRF) qui luttent ensemble contre la censure des œuvres, et promeuvent la discussion : une libre expression à propos d'une création libre. L'Observatoire de la liberté de création attend des pouvoirs publics qu'ils assurent la liberté de création et de diffusion des œuvres, et le droit du public à accéder librement à celles-ci afin que chacun puisse se faire son propre jugement. Dans la perspective de soutenir ces principes, essentiels à une démocratie, il a proposé au Jeu de Paume d'organiser avec lui un débat mettant en présence des points de vues différents, à partir de la polémique suscitée par l'exposition des œuvres d'Ahlam Shibli.

> Le Jeu de Paume, centre d'art et lieu de référence pour la diffusion de l'image des XXe et XXIe siècles (photographie, cinéma, vidéo, installation, net art. ), propose, depuis sa création en 2004, une programmation qui interroge de façon critique les différentes formes de représentation des sociétés contemporaines et, dans cette démarche, veille à promouvoir la pluralité des expressions artistiques autour de l'image sous toutes ses formes. Il présente actuellement "Foyer Fantôme", exposition monographique de l'artiste palestinienne Ahlam Shibli. À travers 6 séries photographiques, dont la série "Death" qui fait polémique, l'artiste questionne les contradictions inhérentes à la notion de « chez soi » dans différents contextes.

**Débat ouvert au public, en accès libre, le mercredi 26 juin 2013 de 18h30 à 20h30.**

*École nationale supérieure des Beaux-Arts*

*Amphi 1 – Amphithéâtre des Loges*

*14, rue Bonaparte – 75006 Paris*

*Métro : Saint-Germain-des-Prés*